

Plan quinquennal de développement
de la région de la Capitale-Nationale 2006-2011

L'innovation au cœur du développement humain

Suivi des actions

Décembre 2008

Table des matières

Introduction	4
Note au lecteur	4
Objectif 1 – Accroître la vitalité de la région.....	5
Action 1.1	6
Action 1.2	7
Action 1.3	8
Action 1.4	9
Action 1.5	10
Action 1.6	11
Action 1.7	12
Objectif 2 – Améliorer la qualité de vie et le bien-être de la population.....	13
Action 2.1 a).....	14
Action 2.1 b).....	15
Action 2.2	16
Action 2.3	18
Action 2.4	20
Action 2.5	21
Action 2.6	22
Action 2.7	23
Action 2.8	24
Objectif 3 – Inscrire la région au premier rang des sociétés du savoir.....	25
Actions 3.1 et 3.2	26
Action 3.3	28
Action 3.4	29
Action 3.5	30
Objectif 4 – Augmenter et distribuer la richesse collective.....	32
Action 4.1	33
Action 4.2	34
Action 4.3	35
Action 4.4	36
Action 4.5	37
Action 4.6	38
Action 4.7	39
Action 4.8	40
Action 4.9	41
Action 4.10	42
Objectif 5 – Créer la synergie entre les organisations et les régions.....	43
Action 5.1	44
Action 5.2	45
Action 5.3	46
Action 5.4	47

Introduction

Le 1^{er} juin 2006, au terme d'un important processus de consultation, les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale ont adopté le Plan quinquennal de développement 2006-2011 dont le thème est « L'innovation au cœur du développement humain ». Afin de concrétiser ce plan, des actions portées par différents organismes de la région ont été jumelées aux cinq objectifs de développement.

En adoptant ce plan quinquennal, la CRÉ de la Capitale-Nationale avait un souhait : celui d'en faire un outil dynamique. Bien que ce plan de développement soit établi pour une période de cinq ans, il s'avérait primordial qu'il puisse s'adapter aux changements puisque de nouveaux enjeux et de nouvelles actions porteuses de développement peuvent poindre à l'horizon.

Ainsi, la CRÉ a proposé un mécanisme de suivi annuel du plan quinquennal de développement afin de s'assurer de sa mise en œuvre et de son actualisation. La première étape de ce mécanisme a été de contacter les organismes afin d'établir une description des projets et d'évaluer leur état d'avancement.

La deuxième étape consiste à tenir des rencontres avec les différents acteurs socioéconomiques de la région. Les objectifs de ces rencontres sont de discuter de l'état d'avancement des actions figurant dans le plan ainsi que d'identifier, s'il y a lieu, de nouvelles priorités.

Le fruit de ces discussions sera acheminé au conseil d'administration de la CRÉ qui adoptera les ajustements nécessaires au plan quinquennal de développement, actualisant ainsi le document.

Note au lecteur

L'essentiel de l'information rapportée dans ce document a été recueillie en septembre et octobre 2008. Il se pourrait donc que certains développements concernant les actions se soient produits depuis.

Objectif 1 – Accroître la vitalité de la région.

Les actions privilégiées pour cet objectif sont :

- 1.1 Renforcement et suivi de la mise en œuvre des politiques municipales favorables aux familles en matière de loisirs, sports, culture et habitation en les adaptant au contexte des changements démographiques.
- 1.2 Signature et mise en œuvre d'une entente spécifique sur l'établissement durable des personnes immigrantes dans la région de la Capitale-Nationale.
- 1.3 Conclusion d'une stratégie axée sur le soutien aux initiatives de développement des publics en arts et culture.
- 1.4 Mise en place d'un service de bibliothèques de proximité dans toutes les municipalités des MRC de la région.
- 1.5 Mobilisation des partenaires en vue de l'accroissement et de la diversification des sources de financement pour les équipements culturels et intervention auprès de la SODEC, du CALQ et des entreprises privées visant une contribution accrue au financement des arts et de la culture, dans le cadre des ententes de développement culturel régionales et municipales.
- 1.6 Élaboration d'une entente de partenariat sur l'établissement des jeunes dans la région de la Capitale-Nationale.
- 1.7 Signature d'une entente spécifique sur la conciliation travail-famille-étude.

Action 1.1

Renforcement et suivi de la mise en œuvre des politiques municipales favorables aux familles en matière de loisirs, sports, culture et habitation en les adaptant au contexte des changements démographiques.

Constat

La région de la Capitale-Nationale a connu au cours des dernières années certains changements dans la composition de sa population. Certains territoires de la région ont vu la proportion de leur population ayant 65 ans et plus augmenter de façon significative alors que pour d'autres, c'est le nombre de jeunes familles qui s'est accru. Des besoins nouveaux et particuliers découlent donc de ces différents changements.

Certaines municipalités et MRC, voulant encadrer leurs futures interventions, ont pris l'initiative de développer diverses politiques dans le but d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens.

Description du projet

Le projet consiste à poursuivre les efforts visant le développement des différentes politiques et leur application à l'échelle des municipalités. Or, considérant que la région ne dispose pas de portrait de situation concernant les politiques municipales, il appert qu'une recherche en ce sens doit précédemment être amorcée.

Organismes porteurs

Municipalités, MRC, CRÉ de la Capitale-Nationale.

État d'avancement du projet

Actuellement, cette action n'a pas fait l'objet de travaux particuliers.

Par ailleurs, lors du processus de suivi 2007 du plan quinquennal, il a été proposé de suivre les travaux du Carrefour action municipale et famille qui réalise une compilation des politiques en vigueur dans les municipalités et les MRC. Des travaux particuliers pourront par la suite être lancés.

Action 1.2

Signature et mise en œuvre d'une entente spécifique sur l'établissement durable des personnes immigrantes dans la région de la Capitale-Nationale.

Constat

L'exode des jeunes, le vieillissement de la population, un solde migratoire à la baisse ainsi qu'un faible taux de natalité limitent actuellement le taux de croissance démographique de la région à 4,3 %, comparativement à 5,7 % pour l'ensemble du Québec (pour la période 1996-2006). La présence d'un nombre significatif d'immigrants apparaît comme une condition essentielle au développement de la région. Or, selon les chiffres du dernier recensement, la proportion de personnes immigrantes résidant sur le territoire de la Capitale-Nationale se situait à 3,9% alors qu'il s'élevait à 11,5% pour l'ensemble du Québec.

Description du projet

En novembre 2006, une entente spécifique sur l'établissement durable des personnes immigrantes dans la région de la Capitale-Nationale a été signée. L'entente a pour objet de favoriser la concertation des partenaires afin de susciter la réalisation d'actions visant l'attraction, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes sur l'ensemble du territoire de la région. Les différents partenaires ont consenti plus d'un million \$ sur trois ans. Aux termes de cette entente, les parties souhaitent atteindre les résultats suivants :

- Augmentation, de 2 000 à 2 500 par année, du nombre de candidats immigrants déclarant, lors de leur sélection ou de leur admission, vouloir s'établir dans la région de la Capitale-Nationale;
- Amélioration du taux de rétention des personnes immigrantes dans la région, de façon à atteindre la moyenne québécoise.

Organismes porteurs

Les signataires de l'entente sont le Bureau de la Capitale-Nationale, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la CRÉ de la Capitale-Nationale, le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Capitale-Nationale, le Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale et la Ville de Québec.

État d'avancement du projet

Depuis la création du Programme d'actions régionales en immigration (PARI) en septembre 2007, la CRÉ a procédé à deux appels de projets en octobre 2007 et en mai 2008. Lors du premier appel de projets, 30 demandes de financement ont été reçues et 17 ont été retenues pour un octroi total 407 977 \$.

Lors du deuxième appel de projets en mai 2008, 17 demandes ont été traitées desquelles 11 projets ont été retenus pour un montant total de 305 030 \$.

Le prochain et dernier appel de projet aura lieu en janvier 2009 et conclura les activités du PARI dans le cadre de la présente entente spécifique. En effet, celle-ci viendra à échéance le 31 mars 2009. Il est donc à prévoir que les négociations visant à la renouveler débuteront cet automne.

Action 1.3

Conclusion d'une stratégie axée sur le soutien aux initiatives de développement des publics en arts et culture.

Constat

La région de la Capitale-Nationale est reconnue pour son offre d'activités artistiques et culturelles à la fois dynamique et diversifiée. Or, le taux de fréquentation et de participation aux activités culturelles par la population régionale se limite à la moyenne québécoise. Par ailleurs, certains facteurs démographiques qui caractérisent la région, notamment le vieillissement de la population ainsi qu'un taux de croissance de la population plus faible que dans l'ensemble du Québec, font en sorte que de nouvelles stratégies en vue d'attirer et de développer les publics devront être développées.

Description du projet

Le développement des publics en arts et culture est l'un des quatre enjeux prioritaires identifiés dans le diagnostic culturel régional publié en 2007 par le Conseil de la culture, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications et la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale. Le Conseil souhaite qu'une stratégie prenant la forme d'une entente régionale de partenariat soit conclue afin de développer des outils et de créer un fonds qui serviront à soutenir les initiatives de développement de publics en arts et culture.

Organisme porteur

Conseil de la culture des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches (d'autres organismes seront approchés afin de devenir partenaires).

État d'avancement du projet

Le Conseil de la culture a mis sur pied un comité de démarrage constitué de représentants du Conseil de la culture, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, du CLD de Québec, de la CRÉ et du Forum jeunesse. Un document préliminaire proposant les bases d'un projet d'entente régionale a été réalisé et est présentement à l'étude.

À l'automne 2008, une consultation ainsi qu'une journée d'études sur le développement de publics en arts et culture seront organisées par le Conseil de la culture. L'objectif de cette opération sera d'approfondir et de valider les différentes pratiques et stratégies en cette matière.

Action 1.4

Mise en place d'un service de bibliothèques de proximité dans toutes les municipalités des MRC de la région.

Constat

Les bibliothèques municipales sont des équipements culturels de première importance pour de nombreuses localités de la région. Non seulement elles offrent à la population un accès aux livres mais de plus en plus à des activités culturelles diverses. Or, encore aujourd'hui, une dizaine de municipalités de la région ne sont pas dotées de ce service.

Description du projet

Le projet consiste à doter l'ensemble des municipalités de la région de bibliothèques publiques.

Organisme porteur

Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

État d'avancement du projet

Au cours de la dernière année, le Réseau BIBLIO a rencontré des instances de quelques municipalités afin d'y implanter des bibliothèques. Les municipalités de Sainte-Christine-d'Auvergne et de Château-Richer sont celles qui semblent avoir les dossiers les plus avancés.

Les démarches se poursuivront dans la prochaine année afin de discuter de la possibilité d'établir des bibliothèques dans les municipalités non desservies par le Réseau. Dans la MRC de Portneuf, l'agent de développement rural sera rencontré afin de discuter de la possibilité d'établir une bibliothèque dans les cinq municipalités non desservies. Pour la MRC de La Côte-de-Beaupré, la municipalité de L'Ange-Gardien est celle qui est ciblée. Par ailleurs, la MRC a reçu une subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine afin de réaliser une étude faisant état de la situation des bibliothèques sur le territoire. On souhaite également établir des contacts avec les deux municipalités de la MRC de Charlevoix non desservies par le Réseau soient Saint-Hilarion et Saint-Urbain. À cet effet, le réseau travaille avec une table de réflexion.

Finalement, le Réseau souhaite approcher les agents de développement rural des MRC de la région afin de déterminer leur implication dans les projets d'établissement de bibliothèques publiques dans les municipalités non desservies par le Réseau.

Action 1.5

Mobilisation des partenaires en vue de l'accroissement et de la diversification des sources de financement pour les équipements culturels et intervention auprès de la SODEC, du CALQ et des entreprises privées visant une contribution accrue au financement des arts et de la culture, dans le cadre des ententes de développement culturel régionales et municipales.

Constat

La région compte des équipements culturels importants et diversifiés. Cependant, on constate que le parc d'équipements a de nombreux besoins de mise aux normes et d'actualisation. Par ailleurs, sur le plan du financement de la culture, on constate un financement privé limité dans la région, qui s'ajoute aux autres contraintes de financement des artistes et des organismes culturels. Dans ce contexte, l'accroissement et la diversification des sources de financement en culture deviennent incontournables.

Description du projet

L'amélioration de la qualité du parc d'équipements culturels ainsi que la diversification et l'accroissement du financement de la culture ont été identifiés parmi les quatre enjeux prioritaires dans le diagnostic culturel régional. Ce projet vise à favoriser la diversification des sources de financement afin de développer le secteur d'activité. Une des avenues serait d'associer d'autres partenaires aux ententes de développement culturel régionales et municipales en cours ou à venir. La participation accrue du secteur privé constitue également une alternative à explorer.

Organisme porteur

Conseil de la culture des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches (d'autres organismes et instances seront éventuellement associés à la démarche).

État d'avancement du projet

Le Conseil de la culture a rendu public en avril 2008 une importante étude effectuée par l'Institut de la statistique du Québec sur l'impact économique de la culture dans les régions de la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches. Cette étude confirme la place de la culture dans l'économie de la région ainsi que son impact significatif sur le développement régional. Elle représente ainsi un outil précieux permettant de sensibiliser les milieux économique et politique sur l'importance d'appuyer le financement de la culture dans la région.

Les résultats de cette étude seront présentés en octobre 2008 lors d'un déjeuner-causerie organisé par le Conseil de la culture, en association avec la Chambre de commerce de Québec.

Par ailleurs, le Conseil de la culture entend réaliser en 2009, en collaboration avec la Ville de Québec, une recherche sur les bonnes pratiques et les initiatives existantes en matière de financement privé en culture.

Action 1.6

Élaboration d'une entente de partenariat sur l'établissement des jeunes dans la région de la Capitale-Nationale.

Constat

L'exode des jeunes est un défi touchant plus d'une région au Québec, surtout celles considérées comme régions ressources. Or, quelques MRC de la région de la Capitale-Nationale sont aussi concernées par ce phénomène et voient leurs jeunes quitter vers les grands centres. En effet, entre 2001 et 2006, le nombre de jeunes âgés de moins de 20 ans a diminué dans les MRC de Portneuf, de L'Île-d'Orléans, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, et ce, dans une proportion se situant entre 5,7 et 13,6 %.

Qui plus est, la Ville de Québec voit aussi son nombre de jeunes âgés entre 15 et 34 ans diminué. Le solde migratoire est toujours positif, mais à la baisse.

Toutes les régions ayant travaillé sur l'exode des jeunes et l'occupation dynamique de leur territoire ont vu leur taux net migratoire augmenté alors qu'il en est tout autre dans la région. Une vaste mobilisation s'impose donc.

Description du projet

L'initiative proposée prendra la forme d'une entente spécifique dont les objectifs viseraient à mettre de l'avant une image positive et attractive de la région pour les jeunes, favoriser leur venue sur le marché du travail, travailler à des politiques jeunesse et familiales dans les municipalités, ainsi que favoriser et reconnaître la participation citoyenne et l'implication sociale des jeunes.

Organismes porteurs

Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale, Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, Place aux jeunes du Québec (et les agents de migration des MRC), les CJE de la région, les MRC et villes concernées, Agence de santé et de services sociaux, commissions scolaires concernées, CLD de la région, Entreprises privées (Alcoa, Desjardins, Simard suspension, Manoir Richelieu)

État d'avancement du projet

Au cours de l'automne 2008, les différents partenaires seront convoqués à des rencontres pour établir les bases d'une future entente. En amont, le Forum jeunesse fait beaucoup de recherche pour documenter les soldes migratoires et les actions concrètes faites sur les territoires pour contrer l'exode des jeunes.

Une entente signée est souhaitée au cours de la première moitié de l'année 2009.

Action 1.7

Signature d'une entente spécifique sur la conciliation travail-famille-étude.

Constat

Le taux d'activité des femmes de 25 à 44 ans avec enfants d'âge préscolaire a augmenté considérablement en dix ans, passant de 55,2% en 1997 à 69,6% en 2006, soit une augmentation de 14,4%¹. Les deux conjoints sont donc de plus en plus nombreux à travailler à l'extérieur de la maison et doivent davantage conjuguer vie familiale et professionnelle.

La tension qui grandit entre les responsabilités familiales et les responsabilités professionnelles entraîne cependant des conséquences dont tout le monde paie le prix, tant les entreprises que leurs employés et leurs familles. Ces conséquences sont nombreuses : stress excessif vécu par certaines personnes, diminution de la satisfaction au travail, absentéisme, retard au travail, difficulté de recrutement, etc.

Les milieux de travail ont donc commencé à développer des pratiques favorisant la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles. Toutefois, beaucoup de chemin reste à parcourir.

Description du projet

Initialement prévu dans le Plan d'action ministériel 2007-2010 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, la signature d'ententes spécifiques avec les conférences régionales de élus a été remplacée par le Programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille. Une demande de financement a été soumise dans le cadre de ce programme.

Par ailleurs, un comité de travail mis sur pied par la Table de concertation en développement social a entamé une réflexion sur la conciliation travail-famille et souhaite réaliser des projets en ce sens.

Organisme porteur

CRÉ de la Capitale-Nationale

État d'avancement du projet

Les travaux du comité sur la conciliation travail-famille ont débuté au cours des derniers mois. Celui-ci s'est réuni à deux reprises afin d'entamer une réflexion sur le sujet.

De plus, le comité a collaboré avec la Jeune chambre de commerce de Québec afin de déposer une demande de financement dans le cadre du Programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille. Le projet consiste à concevoir un plan d'action régional favorisant l'implantation de mesures concrètes de conciliation travail-famille au sein d'entreprises de la Capitale-Nationale. Des consultations auprès d'employeurs et d'employés seront menées au cours de la prochaine année. L'information ainsi recueillie permettra de réaliser un portrait des mesures existantes au sein des entreprises et de documenter les besoins des employés et des employeurs au niveau de la conciliation travail famille. Ce constat débouchera sur la réalisation d'un plan d'action.

¹ Source : Institut de la statistique du Québec, août 2008.

Objectif 2 – Améliorer la qualité de vie et le bien-être de la population.

Les actions privilégiées pour cet objectif sont :

- 2.1 a) Hausse de l'accessibilité au logement : Développement de modèles novateurs de partenariat en milieu urbain.
- 2.1 b) Hausse de l'accessibilité au logement : Mise sur pied d'un projet-pilote dans la MRC de Charlevoix.
- 2.2 Accentuation de la mobilisation régionale sur les habitudes de vie, la gestion du poids et la santé.
- 2.3 Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes par la diversité de représentation dans les instances démocratiques, l'analyse différenciée selon les sexes et la mise en œuvre de l'entente spécifique en condition féminine.
- 2.4 Révision des schémas d'aménagement dans une perspective d'adaptation aux changements démographiques : services de proximité accrus, densification du logement, maisons bi-générationnelles.
- 2.5 Élaboration d'une stratégie visant à identifier les pratiques innovantes et favorables au développement durable en entreprise.
- 2.6 Soutien à la réalisation d'une étude sur les enjeux du transport des personnes et l'accès à la région.
- 2.7 Déploiement du modèle de Chantiers urbains sur l'ensemble du territoire, en visant l'insertion des jeunes et la requalification des personnes éloignées du marché du travail.
- 2.8 Protection et mise en valeur des paysages de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré, notamment dans l'axe du boulevard Sainte-Anne.

Action 2.1 a)

Hausse de l'accessibilité au logement :

- Développement de modèles novateurs de partenariat en milieu urbain.

Constat

La région de la Capitale-Nationale fait actuellement face à une pénurie de logements. En effet, en 2006, le taux d'inoccupation dans la RMR de Québec s'élevait à 1,5%, ce qui est sous le seuil d'équilibre du marché. Or, en ce qui a trait aux logements abordables (moins de 600\$ par mois), le taux est encore plus faible. Les ménages à revenus modestes font donc face à une importante problématique.

Description du projet

Le projet consiste à mettre sur pied un partenariat solidaire (privé, public, communautaire, philanthropique) pour appuyer la réalisation de projets d'habitation communautaire novateurs dans les secteurs en revitalisation. Les promoteurs désirent accroître l'accessibilité à du logement de qualité à un prix raisonnable (en dessous du prix du marché, soit moins de 600 \$ par mois tout inclus) pour les résidents des territoires en revitalisation.

Organisme porteur

La Fédération des OBNL en habitation Québec Chaudière-Appalaches. D'autres partenaires sont aussi interpellés par la démarche (initialement, la Corporation de développement économique communautaire de Québec avait été identifiée dans le plan quinquennal).

État d'avancement du projet

Le suivi de cette action n'a pu être réalisé.

Action 2.1 b)

Hausse de l'accessibilité au logement :

- Mise sur pied d'un projet-pilote dans la MRC de Charlevoix.

Constat

La MRC de Charlevoix, notamment le territoire de la Ville de Baie-Saint-Paul, fait actuellement face à une importante problématique au niveau du logement. Non seulement le logement locatif se fait plus rare et les coûts de location sont souvent élevés mais l'accession aux propriétés est de plus en plus difficile à cause de la spéculation. Les ménages à faibles revenus, les jeunes familles et les familles monoparentales vivent ces problématiques de façon plus pointue.

Description du projet

Le projet consiste à initier un projet d'habitation à Baie-Saint-Paul.

Organismes porteurs

Ville de Baie-Saint-Paul, MRC de Charlevoix, CLD de Charlevoix et Action habitation.

État d'avancement du projet

Un comité veillant à la réalisation du projet a été créé. Celui-ci est composé de représentants des organismes porteurs.

Bien que le dossier suive son cours, certains points demeurent en suspend. Le financement n'est pas complété et le nombre d'unités ainsi que le choix du site restent à déterminer. La forme juridique du projet (OBNL, coopérative, etc.) est également à préciser.

Mentionnons que ce projet figure au plan d'action 2006-2009 de l'Agenda 21 de la Ville de Baie-Saint-Paul.

Action 2.2

Accentuation de la mobilisation régionale sur les habitudes de vie, la gestion du poids et la santé.

Constat

Dans la région de la Capitale-Nationale, presque la moitié (44,2 %) de la population des 18 ans et plus et environ un enfant sur quatre (entre 6 et 16 ans) présentent un excès de poids. On a observé une diminution de l'espérance de vie de trois ans chez les non-fumeurs présentant un excès de poids ou de l'obésité. Outre la mortalité, l'excès de poids est associé à l'augmentation de plusieurs facteurs de risque de maladies cardiovasculaires. Il est un déterminant majeur du diabète de type 2, de l'accident vasculaire cérébral et de plusieurs types de cancers.

Par ailleurs, 20,7% de la population de 12 ans et plus sont fumeurs et 21,2% des non-fumeurs sont exposés régulièrement à la fumée secondaire. Ce pourcentage grimpe à 40% chez les jeunes de 12 à 17 ans. De plus, 56,4% de la population âgée de 12 ans et plus ne consomment pas les cinq portions quotidiennes de fruits et légumes recommandées et près de la moitié (48,3%) de ceux-ci sont considérés inactifs durant les loisirs.

Description du projet

La DRSP-CN s'est dotée, en décembre 2004, d'un mécanisme de consultation régional réunissant plusieurs partenaires régionaux : Mobilisation régionale et locale sur les saines habitudes de vie, le poids et la santé. La vision de cette démarche est de concevoir et mettre en œuvre un modèle novateur de création d'environnements favorables pour soutenir collectivement les jeunes et leur famille dans l'adoption et le maintien des saines habitudes de vie, et ce, en accordant une attention particulière aux familles vivant en contexte de vulnérabilité/pauvreté. L'implication de la communauté et des différents paliers locaux constitue un des principes directeurs qui a également été retenu.

En juin 2006, un plan d'action triennal a été adopté. Il tourne autour des 3 cibles du 0 du 5 et du 30 et comporte six actions prioritaires : les déplacements actifs et sécuritaires; l'aménagement et l'animation des aires de jeux municipales, scolaires, communautaires et des CPE; l'offre alimentaire; l'absence de fumée de tabac dans l'environnement; la recherche/évaluation/formation ainsi que la promotion/marketing social/action politique.

Organisme porteur

La Direction de Santé publique de la Capitale-Nationale est responsable de l'animation et de la coordination de la mobilisation. Près d'une trentaine d'organismes y sont associés.

État d'avancement du projet

Afin de supporter les actions inscrites au plan d'action triennal, les partenaires de la mobilisation ont élaboré un plan stratégique de communication qui s'inscrira pour la période 2008-2011. Une entente de financement avec divers partenaires doit auparavant être élaborée afin de mettre en œuvre ce plan de communication.

Au cours de la dernière année, la réalisation des projets figurant au plan d'action s'est poursuivie. C'est le cas du projet « Mon école à pied, à vélo » où 21 écoles sont touchées. Il y aura poursuite et évaluation de ce projet au cours de la prochaine année. Des études ont également été réalisées. On a notamment dressé le portrait des cours d'école en matière

d'animation et d'aménagement auprès des écoles primaires et réalisé une étude sur les environnements alimentaires de la Ville de Québec.

Action 2.3

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes par la diversité de représentation dans les instances démocratiques, l'analyse différenciée selon les sexes et la mise en œuvre de l'entente spécifique en condition féminine.

Constat

Depuis quelques années, on constate, qu'en général, les conditions de vie des femmes de la région s'améliorent. Cependant, il existe toujours un écart important entre les leurs et celles des hommes. Au sein des instances démocratiques et décisionnelles, elles sont sous-représentées (les conseils municipaux sont composés à moins de 25% de femmes). Au niveau du marché du travail, les différents taux (dont ceux de l'emploi et du chômage) avantagent souvent les hommes. Quant au travail autonome dans la région, il est moins répandu chez les femmes que chez les hommes. La moyenne des revenus chez les femmes est aussi plus faible.

Description du projet

Signée en février 2006, l'*Entente spécifique en matière de condition féminine dans la région de la Capitale-Nationale* a pour objet de définir les engagements des signataires en vue de favoriser la mise en œuvre du principe de l'égalité et de la parité entre les femmes et les hommes. Les contributions financières des partenaires de l'entente totalisent 902 000 \$.

La démarche vise plus particulièrement l'intégration pleine et entière des femmes dans les différentes sphères d'activité en vue d'améliorer leurs conditions de vie et ainsi atteindre l'égalité entre les sexes. Les signataires conviennent donc de travailler à améliorer la qualification de la main-d'œuvre féminine, favoriser le développement de l'entrepreneuriat féminin et accroître et consolider la participation des femmes dans les structures décisionnelles locales et régionales.

Organismes porteurs

Les signataires de l'entente sont le Bureau de la Capitale-Nationale, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la CRÉ de la Capitale-Nationale, le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la région de la Capitale-Nationale, les centres locaux de développement de la région, le Regroupement des groupes de femmes région 03 (Portneuf-Québec-Charlevoix) et le Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale.

État d'avancement du projet

Au cours de la dernière année, les travaux du comité consultatif de l'entente ont surtout porté sur la mise en œuvre de projets inscrits au plan d'action triennal. Quelques projets ont été réalisés tels que le Forum régional en entrepreneuriat féminin en novembre 2007 ainsi que des projets issus du programme « Ma place au soleil » d'Emploi-Québec. Le Répertoire Décisionnelles de la YWCA de Québec a également été lancé en mai 2008.

D'autres projets sont pour leur part en voie de réalisation dont trois recherches portées par la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes : une traitant de la place des femmes dans les instances décisionnelles de trois grandes organisations de la région de la Capitale-Nationale, une portant sur les femmes de 45 ans et plus du territoire de Charlevoix (« Comment les programmes d'employabilité pourraient-ils mieux répondre aux besoins et aux réalités de ces femmes ») et une autre consistant à réaliser un portrait des entreprises possédées et dirigées par des femmes. La CRÉ pilote de son côté un projet de politique d'égalité et de parité au sein de son organisation et la création d'un fonds en entrepreneuriat

féminin. À l'automne 2008, les partenaires entameront les démarches devant mener au renouvellement de l'entente spécifique qui vient à échéance en 2009.

Action 2.4

Révision des schémas d'aménagement dans une perspective d'adaptation aux changements démographiques : services de proximité accrus, densification du logement, maisons bi-générationnelles.

Constat

Le schéma d'aménagement est un document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une municipalité régionale de comté. Elle doit réviser son schéma d'aménagement au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du premier schéma.

Par ailleurs, la région de la Capitale-Nationale a connu au cours des dernières années des changements dans la composition de sa population. Certains secteurs de la région ont vu la proportion de leur population ayant 65 ans et plus augmenter de façon significative alors que pour d'autres, c'est le nombre de jeunes familles qui s'est accru. Des besoins nouveaux et particuliers découlent donc de ces différents changements et les schémas d'aménagement peuvent en partie régir ces changements.

Description du projet

Considérant que la plupart des MRC de la région et la CMQ procèdent actuellement à la révision ou à la réalisation de leur schéma d'aménagement et de développement, il importe de prendre en considération les changements démographiques dans les orientations de ces documents.

Organisme porteur

MRC, Communauté métropolitaine de Québec.

État d'avancement du projet

Actuellement, des schémas révisés sont en vigueur dans deux MRC de la région soit celles de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans depuis 2004 et 2001 respectivement. Concernant la MRC de La Côte-de-Beaupré, son premier schéma est entré en vigueur en 2002.

Dans la MRC de Portneuf, les enjeux démographiques ont été soulevés lors des consultations menant à la révision du schéma. Les prévisions démographiques ont aussi été prises en compte. Ce schéma devrait entrer en vigueur au cours des prochains mois.

Dans la MRC de Charlevoix, la proposition de schéma déposé insiste notamment sur le développement de maisons bi-générationnelles. On vise également à favoriser la construction de logements de plus haute densité qui sont plus abordables et à densifier les noyaux urbains, notamment près des écoles.

Dans Charlevoix-Est, la MRC est sensible au fait que la population diminue et entend ne pas élargir les périmètres d'urbanisation.

Au niveau de la CMQ, l'organisme a dressé un état de situation dans le cadre de l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement dont le contexte fait une large place à la démographie. D'ailleurs, dans le volet démographie, un enjeu découle des constats qui y sont soulevés soit celui « des milieux de vie planifiés en fonction des changements démographiques ». Un autre volet, celui des espaces résidentiels, soulève l'enjeu d'adapter la typologie des logements en fonction d'une population vieillissante.

Action 2.5

Élaboration d'une stratégie visant à identifier les pratiques innovantes et favorables au développement durable en entreprise.

Constat

Ces dernières années, la population a manifesté une préoccupation évidente envers l'environnement. Le marché international comporte aujourd'hui de nouvelles exigences à l'égard de l'environnement et veut que les entreprises gèrent les répercussions créées par leurs activités. Souvent, ces exigences peuvent se traduire par l'implantation d'un système de gestion environnementale (SGE) régi par une norme reconnue. Pensons à la norme ISO 14001. Cependant, le temps et les investissements reliés à l'adoption d'une telle norme sont importants pour une entreprise.

Description du projet

Le projet consiste à accompagner des entreprises dans la mise en place d'un système de gestion environnementale. Il vise la sensibilisation des commerçants aux problématiques environnementales liées à leurs activités commerciales par le biais de l'implantation d'un système de gestion environnementale et d'une certification. Il consiste donc à accompagner les entreprises à intégrer de saines pratiques environnementales dans leurs activités quotidiennes.

Le projet sera réalisé en partenariat avec L'Éco-quartier Plateau Mont-Royal, partenariat qui se traduit par la permission d'utiliser le processus de certification Appellation V commerce vert et les outils de sensibilisation conçus par l'Éco-quartier. Cette certification a déjà fait ses preuves à Montréal et au Saguenay-Lac-St-Jean. Le projet vise les entreprises de la région de la Capitale-Nationale comptant 50 employés et moins qui désirent s'engager à mettre en oeuvre progressivement de bonnes pratiques d'écogestion.

Organisme porteur

Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale. Partenaires : Parc technologique du Québec métropolitain, Éco-quartier plateau Mont-Royal, Environnement Canada.

État d'avancement du projet

Au cours de la dernière année, les promoteurs se sont activés à boucler le financement du projet. Quelques détails restent cependant à régler avec certains organismes.

La première phase du projet devrait se réaliser à partir de septembre 2008. Celle-ci consiste à étudier comment a été implanté le projet à Montréal et à évaluer la pertinence d'adapter les outils de communication pour la région de la Capitale-Nationale. Le promoteur du projet approchera par la suite des entreprises susceptibles d'être intéressées à implanter un tel système de gestion environnementale.

Action 2.6

Soutien à la réalisation d'une étude sur les enjeux du transport des personnes et l'accès à la région.

Constat

L'enjeu du transport des personnes est depuis plusieurs années au cœur du débat sur l'accès aux régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Le développement des liens aériens, terrestres et ferroviaires est étroitement lié au développement de ces deux régions. Cette condition du développement économique a également été rappelée par les entrepreneurs qui ont participé à la démarche ACCORD.

Description du projet

Le projet consiste à documenter l'état de situation en regard des liens aériens, ferroviaires et terrestres des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Plus précisément les objectifs sont :

- Identifier les initiatives et les projets stratégiques et structurants, visant un accès optimal pour les personnes à la région par tous les modes de transport, en considérant l'accès à la région comme vecteur de consolidation et d'accélération du développement économique régional;
- Identifier les principes devant guider le choix des outils financiers les plus appropriés pour le financement de ces initiatives et de ces projets, et ce, tout au long de leur cycle de vie;
- Appliquer cette approche à la préparation d'un plan d'affaires (*business case*) au projet spécifique d'implantation d'un lien ferroviaire rapide dans le corridor Québec – Windsor.

Organismes porteurs

CRÉ de la Capitale-Nationale en collaboration avec le Bureau de la Capitale-Nationale.

État d'avancement du projet

Un comité stratégique présidé par monsieur Denis Brière, recteur de l'Université Laval et regroupant des leaders socioéconomiques, académiques, gouvernementaux et politiques des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, a été formé en mars 2008. Ce comité « Accès à la région » s'est réuni à trois reprises depuis sa création. Afin de soutenir sa réflexion, les services d'une firme de consultants, IC² Technologies ont été retenus.

En août 2008, un mandat a également été donné à la firme HKDP afin de produire un plan de communication concernant le projet de train haute vitesse. Les objectifs de ce plan de communication sont :

- Démontrer l'importance d'un train haute vitesse dans le corridor Québec-Windsor pour le développement économique de la région de Québec;
- Démontrer que ce projet répond aux préoccupations de la population concernant la protection de l'environnement et les coûts d'énergie.

Ce plan de communication devrait être présenté en octobre. Il permettra par la suite d'articuler une stratégie d'intervention.

Action 2.7

Déploiement du modèle de Chantiers urbains sur l'ensemble du territoire, en visant l'insertion des jeunes et la requalification des personnes éloignées du marché du travail.

Constat

Les problématiques liées à la pauvreté et l'exclusion sociale s'observent souvent chez les adolescents et les jeunes adultes. Plusieurs ont de la difficulté à se maintenir ou s'intégrer en emploi, manquent d'expérience, ont une faible connaissance d'eux et une faible estime de soi, consomment de la drogue, ont des problèmes de santé mentale, etc. Des initiatives spécialement adaptées pour ces jeunes doivent alors être mises en place.

Description du projet

Les Chantiers urbains visent tout d'abord à favoriser la socialisation des jeunes (16 à 24 ans) et l'apprentissage d'une citoyenneté active, à travers une expérience de travail, de vie de groupe et d'activités culturelles, sportives, de loisir et d'entraide au bénéfice de leur communauté. Ce programme existe sur le territoire de la Ville de Québec depuis 2002.

Les organismes associés à cette action désirent signer une entente de partenariat visant à consolider les Chantiers urbains de la Ville de Québec pour 2008-2010 et à implanter des chantiers ruraux sur le territoire des MRC ou des municipalités partenaires. Cette entente soutiendrait les organismes locaux partenaires qui travaillent à l'intégration sociale et professionnelle des jeunes participants aux chantiers.

Organismes porteurs

Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale. Sont aussi associés au projet la Ville de Québec, la Direction régionale de la Capitale-Nationale d'Emploi-Québec, le CLD de la région, le regroupement des CJE de la région de la Capitale-Nationale ainsi que les MRC de la région.

État d'avancement du projet

Une Action jeunesse structurante a été signée en mars 2008 entre le Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale (et la CRÉ), la Ville de Québec et Emploi-Québec pour assurer la pérennité des Chantiers urbains jusqu'en 2010. La somme des contributions des partenaires s'élève à environ 1 300 000 \$ annuellement, pour les trois années de l'entente.

Grâce à cette entente, quatre projets de chantier ont été mis de l'avant au cours de l'été 2008. En tout, 37 jeunes ont participé à ces démarches. De plus, un autre projet débutera dans l'arrondissement Limoilou au cours de l'automne.

Pour ce qui est des MRC, le Forum jeunesse est en discussion actuellement avec la MRC de Charlevoix pour initier un projet-pilote de « Chantiers ruraux » qui se déroulerait à l'été 2009.

Action 2.8

Protection et mise en valeur des paysages de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré, notamment dans l'axe du boulevard Sainte-Anne.

Constat

Les paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est sont un des éléments essentiels au développement de ces territoires. En effet, le paysage demeure l'un des principaux atouts sur lesquels ils peuvent miser afin de développer l'industrie touristique. Or, la conservation et la mise en valeur des paysages, autant naturels que bâti, sont essentielles et demeurent un enjeu pour ces territoires.

Description du projet

Le Comité des paysages de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré a été initié à la suite d'un voyage d'étude au Vermont. La mission de ce comité est notamment de contribuer au développement durable des collectivités par une protection et une mise en valeur des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est et de favoriser l'intégration et la prise en compte de la préoccupation paysagère dans les activités des organismes associés au comité.

Organisme porteur

Comité des paysages de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré (ce comité comprend près d'une vingtaine d'organismes associés au développement de ces territoires).

État d'avancement du projet

Au cours des derniers mois, une entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est a été ratifiée par une douzaine de ministères et organismes du milieu. Les objectifs de cette entente sont d'assurer l'animation du milieu et structurer les mécanismes de concertation, de favoriser la sensibilisation vis-à-vis l'enjeu de la mise en valeur et de la protection des paysages ainsi que la circulation de l'information et finalement de soutenir les intervenants dans la mise en œuvre de leurs actions et leurs prises de décision.

Les prochains travaux entourant ce projet consiste à mettre sur pied le comité de suivi de l'entente. Ce dernier aura notamment comme mandat d'élaborer le plan d'action de l'entente dans lequel nous retrouverons les priorités des partenaires en matière de protection et mise en valeur des paysages.

Objectif 3 – Inscrire la région au premier rang des sociétés du savoir.

Les actions privilégiées pour cet objectif sont :

- 3.1 Élaboration d'une entente de partenariat sur la réussite et la persévérance scolaires.
- 3.2 Mise en place d'une stratégie favorisant le développement de la culture scientifique et technologique en milieu scolaire ainsi que la recherche en milieu universitaire.
- 3.3 Mise en place d'une campagne de promotion des carrières professionnelles et techniques, en liaison avec les entreprises, auprès des jeunes et de la population en général
- 3.4 Mise en place d'activités favorisant l'apprentissage des langues et la connaissance des modèles culturels de comportements dans les entreprises visant les marchés d'exportation.
- 3.5 Développement d'un mécanisme régional de reconnaissance des acquis et des compétences.

Actions 3.1 et 3.2

Élaboration d'une entente de partenariat sur la réussite et la persévérance scolaires

et

Mise en place d'une stratégie favorisant le développement de la culture scientifique et technologique en milieu scolaire ainsi que la recherche en milieu universitaire.²

Constat

La Capitale-Nationale, appuyée par de nombreux établissements d'enseignement offrant un large éventail de programmes, est l'une des régions les plus scolarisées au Québec. Cependant, derrière des statistiques fort encourageantes, se cachent certaines problématiques. La région a notamment perdu du terrain face aux autres régions du Québec et d'importantes disparités territoriales sont à noter par rapport à la diplomation, le décrochage, l'abandon, la persévérance et la réussite scolaires.

Par ailleurs, le développement de la région de la Capitale-Nationale requiert des travailleurs un niveau de qualification en science et technologie de plus en plus élevé. D'ailleurs, plusieurs créneaux d'excellence identifiés par la démarche ACCORD sont directement en lien avec les secteurs technologiques, créneaux nécessitant une main-d'œuvre possédant des compétences particulières. Or, tout indique que l'attrait des jeunes Québécois pour les formations et les carrières en science et en technologie n'enregistre pas de progression notable : seulement 20 % des jeunes s'orientent vers des carrières scientifiques.

Description du projet

Le projet consiste à réaliser une entente de partenariat d'une durée approximative d'un an qui a pour objet de mobiliser et de définir les engagements des signataires en vue de la préparation et de l'adoption d'une entente spécifique qui ralliera tous les acteurs de la région concernés par la persévérance et la réussite scolaires ainsi que par la promotion des cheminements et des carrières en science et en technologie.

Organismes porteurs

Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale, Emploi-Québec, Ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Bureau de la Capitale-Nationale, Agence de Santé et de Services sociaux de la Capitale-Nationale (CSSS de Charlevoix, de Portneuf, de Québec-Nord, de la Vieille-Capitale, Hôpital Jeffery-Hale - Saint Brigid's), Table éducation de la région de la Capitale-Nationale, Commissions scolaires (Central Quebec, de Charlevoix, de la Capitale, de Portneuf, des Découvreurs, des Premières-Seigneuries), Cégeps (Champlain – St. Lawrence, Limoilou, de Sainte-Foy, Centre d'études collégiales en Charlevoix, François-Xavier-Garneau), Université du Québec, Université Laval.³

État d'avancement du projet

L'entente de partenariat signée en octobre 2006 a permis de mobiliser un ensemble de partenaires pour en arriver à la signature de l'entente spécifique pour la persévérance et la réussite scolaires et les cheminements en science et en technologie dans la région de la Capitale-Nationale. Adoptée en mars 2008, elle est dotée d'une enveloppe de 1 364 600 \$.

² Considérant la complémentarité de ces deux actions, une seule fiche de suivi a été réalisée.

³ Ces organismes constituent les signataires de l'entente spécifique.

Concrètement, l'entente vise à appuyer le travail des établissements d'enseignement dans l'atteinte de leurs objectifs de réussite par l'émergence, dans la communauté, d'actions se situant en complément ou en appui aux efforts des réseaux de l'éducation.

Une démarche de recherches et de concertation pour mobiliser les partenaires est actuellement en cours de réalisation. Une des recherches mises de l'avant s'adresse aux étudiants de niveaux secondaire et collégial et vise notamment à mieux connaître leurs aspirations scolaires et leur perception des sciences. Une autre étude réalisée auprès des entrepreneurs de la région a cette fois pour objectif de déterminer l'importance qu'ils accordent aux études de leurs employés fréquentant une institution d'enseignement et de recenser les arrangements qu'ils offrent à ceux-ci afin qu'ils performant mieux à l'école.

Les résultats de ces recherches serviront notamment à alimenter les décisions relatives au plan d'intervention 2009-2011 qui sera rédigé à l'hiver 2009 et actualisé tout au long de sa mise en oeuvre. À cette fin, les signataires visent aussi la réalisation d'une ou de plusieurs activités d'information, d'orientation, de concertation et de mobilisation régionale en vue d'alimenter les décisions relatives à ce plan d'intervention. Deux comités stratégiques composés d'intervenants de la recherche et du terrain sont en place afin d'alimenter les réflexions et aider à orienter, évaluer et ajuster les actions. Un de ces comités est davantage orienté sur la persévérance scolaire alors que l'autre traite plus particulièrement de cheminements en science et en technologie.

Action 3.3

Mise en place d'une campagne de promotion des carrières professionnelles et techniques, en liaison avec les entreprises, auprès des jeunes et de la population en général.

Constat

À l'heure actuelle, la région fait face à certaines problématiques dans le recrutement de la main-d'œuvre : la conjoncture économique propice à la création d'emploi, les nombreux départs de travailleurs à la retraite ainsi que la relative stagnation démographique contribuent à cette problématique. De plus, au cours de la période de 2007 à 2011, près de 56 % des emplois à pourvoir dans la région de la Capitale-Nationale se concentreront dans les professions exigeant des niveaux de compétence technique (26,7 %) ou de niveau intermédiaire (30,6 %)⁴.

Description du projet

Pour une 5^{ième} année consécutive, les responsables régionaux des directions régionales d'Emploi-Québec et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport élaborent conjointement la liste des métiers et professions offrant de bonnes perspectives d'emploi dans la région et exigeant une formation professionnelle au secondaire ou une formation technique au collégial.

L'avenue privilégiée est la réalisation d'une campagne de promotion dans différents médias (Internet, télévision, presse écrite) qui s'adresse plus spécifiquement aux élèves du secondaire et de l'éducation aux adultes afin de les aider à faire un choix professionnel et préparer leurs demandes d'admissions pour la formation post-secondaire (professionnelle ou technique).

Organismes porteurs

Direction régionale d'Emploi-Québec (DPPIMT-DSGO) et la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

État d'avancement du projet

Pour la période de janvier à décembre 2008, le site Internet, www.toutpoureussir.com, est accessible. Une section du site est spécifiquement consacrée à la région de la Capitale-Nationale. Pour la région, une quarantaine de métiers ont été ciblés. Des publicités, télés et dans la presse écrite, appuient également la campagne Internet. La mise à jour de la liste des professions, disponible sur le site Internet, est réalisée à chaque automne afin de tenir compte de la révision annuelle des Perspectives professionnelles d'Emploi-Québec.

Au cours de la dernière année, plusieurs rencontres d'informations ont également été tenues afin d'échanger sur les perspectives professionnelles 2007-2011, notamment avec les conseillers en orientation et pédagogiques (commissions scolaires, cégeps, universités et organismes oeuvrant en employabilité) et divers intervenants des centres de formation professionnelle au secondaire. Une tournée des Maisons de jeunes de la région a également été réalisée, par l'entremise de l'organisme Gestion jeunesse, pour faire la promotion des métiers et des professions de la formation professionnelle et technique.

D'autres exercices de planification (*Veille active sur le marché du travail ou Adéquation formation-emploi, estimations des achats de formation sur mesure par Emploi-Québec, etc.*) ont été tenus afin d'identifier des professions de la formation professionnelle et technique pour lesquelles il y a des besoins de main-d'oeuvre qualifiée et qui offrent de bonnes perspectives professionnelles dans la région.

⁴ Le marché du travail dans la région de la Capitale-Nationale. Perspectives professionnelles 2007-2011, Emploi-Québec, 2007

Action 3.4

Mise en place d'activités favorisant l'apprentissage des langues et la connaissance des modèles culturels de comportements dans les entreprises visant les marchés d'exportation.

Constat

En 2006, environ 32 % de la population de la région de la Capitale-Nationale avait une connaissance des deux langues officielles alors que la proportion atteignait les 40 % pour l'ensemble du Québec. Bien que cette proportion progresse constamment depuis quelques années, la maîtrise des langues semble insuffisante dans un contexte de multiplication des échanges internationaux.

Description du projet

Afin de s'attaquer au défi de l'apprentissage des langues et du multilinguisme, le Comité Québec multilingue de la Chambre de commerce de Québec a été mis sur pied et a établi un plan d'action ayant notamment pour objectifs de positionner le multilinguisme comme un enjeu régional prioritaire auprès du milieu des affaires, des décideurs politiques et de la population en général et de promouvoir l'importance stratégique du multilinguisme auprès des entrepreneurs / PME.

Dans ce plan d'action huit initiatives sont davantage mises de l'avant.

Par ailleurs, un des objectifs du Pacte pour l'emploi de la région de la Capitale-Nationale propose le développement des compétences linguistiques en anglais langue seconde des travailleurs et des chercheurs d'emplois.

Organisme porteur

Comité Québec Multilingue de la Chambre de commerce de Québec (Table de concertation regroupant une vingtaine d'organismes de la région).

État d'avancement du projet

Parmi les activités pilotées par le comité Québec multilingue au cours de la dernière année, notons la tenue la Zone multilingue dans le cadre de la Foire de l'emploi. Cette zone se voulait un endroit propice pour offrir des services, sur place, d'évaluation des compétences linguistiques aux chercheurs d'emploi présents, en plus de faire connaître le comité et ses activités. Elle sera de retour l'an prochain à cette même foire.

Au niveau du Plan d'action du Comité, diverses initiatives sont en démarche de financement. Parmi celles-ci, nous retrouvons la réalisation d'un projet pour susciter l'entrepreneuriat chez les anglophones, la définition de pratiques langagières exemplaires (PME exportatrices et touristiques) et la création d'une méthode d'évaluation des capacités langagières des entreprises.

D'autres projets figurant au plan d'action sont en cours de réalisation.

Action 3.5

Développement d'un mécanisme régional de reconnaissance des acquis et des compétences.

Constat

Les nouveaux enjeux reliés à la société du savoir forcent les intervenants en matière d'éducation à revoir leurs interventions. On souhaite maintenant que l'éducation et l'apprentissage se réalisent tout au long de la vie. C'est pourquoi le gouvernement a adopté en 2002 la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Cette politique souligne notamment que la diversité des cheminements d'apprentissage demande une certaine souplesse. C'est en ce sens que la reconnaissance des acquis et des compétences (R.A.C.) devient un enjeu d'importance et une des pierres angulaires de cette politique.

La reconnaissance des acquis est le processus par lequel une personne peut se faire reconnaître les connaissances et les compétences acquises par ses expériences de travail ou par la formation reçue en établissement ou autrement. Cette reconnaissance se fait au regard d'un contenu de programme menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP), à une attestation d'études professionnelles (AEP), à un diplôme d'étude collégiale (DEC) ou à une attestation d'étude collégiale (AEC).

Description du projet

Dans le but d'assumer ses responsabilités en matière de R.A.C., le MELS soutient les réseaux de l'éducation concernés par la création de moyens novateurs visant à développer l'accès aux services de R.A.C. à un plus grand nombre de personnes.

Avec le soutien du MELS, et en collaboration avec la Direction régionale de la Capitale Nationale, le Comité régional des partenaires en R.A.C. a été formé. Ce comité de concertation a proposé un modèle d'organisation qui consiste en un service régional interordre d'enseignement, en reconnaissance des acquis et des compétences (R.A.C.), comportant un guichet d'accueil et de communication ainsi que des points de service de proximité, situés dans chaque commission scolaire et établissement collégial de la région. Il se donne pour objectif d'être centré sur les besoins des individus et à l'écoute des partenaires de l'emploi et de l'immigration.

Organisme associé

Table régionale de concertation en Éducation.

État d'avancement du projet

Au cours de la dernière année, un plan de travail a été élaboré, des consultations auprès de partenaires de l'emploi et de l'immigration ont eu lieu ainsi que des contacts avec des partenaires socioéconomiques. Un plan de communication a également été réalisé. De plus, des travaux visant la mise en place du service et de son guichet ainsi que l'harmonisation des pratiques et des outils se sont déroulés en collaboration avec les organismes d'enseignement.

Pour l'année 2008-2009, le Comité régional des partenaires entend lancer sa publicité et augmenter la visibilité du service régional en R.A.C ainsi que de son guichet d'accueil et de communication. Il souhaite également élargir son offre de service ce qui lui permettra de répondre à une plus grande variété de besoins. Des projets régionaux rassembleurs et parfois novateurs sont actuellement à l'étude. Ces travaux vont permettre la poursuite de

rapprochements avec des partenaires nouveaux ou déjà à l'œuvre, tout en visant une réponse aussi adaptée que possible aux différents besoins des clientèles.

Objectif 4 – Augmenter et distribuer la richesse collective.

Les actions privilégiées pour cet objectif sont :

- 4.1 Développement et offre de programmes de mentorat en entrepreneuriat, gestion et formation de la relève en entreprise, prioritairement auprès des petites et moyennes entreprises
- 4.2 Mise en œuvre de la démarche ACCORD.
- 4.3 Application des recommandations pertinentes de l'étude en cours sur le transport intermodal des marchandises, visant à faire de la région de la Capitale-Nationale et celle de la Chaudière-Appalaches un carrefour majeur pour les corridors de transport à l'échelle internationale.
- 4.4 Réaménagement de l'aéroport international Jean-Lesage et développement des liaisons aériennes.
- 4.5 Création d'une commission forestière régionale.
- 4.6 Réalisation des projets touristiques majeurs du Groupe Le Massif et du Mont Grand-Fonds.
- 4.7 Réalisation du plan de développement touristique de la Nation huronne-wendat
- 4.8 Documentation des modifications potentielles du zonage agricole en vue de favoriser la relève agricole chez les jeunes, notamment en agriculture biologique
- 4.9 Tenue d'un forum socioéconomique visant la définition d'actions concrètes afin d'augmenter la transformation et la mise en valeur des ressources et de leur donner une valeur ajoutée
- 4.10 Réseautage des entreprises d'économie sociale et coopératives dans une perspective de consolidation financière et de développement de partenariats d'affaires.

Action 4.1

Développement et offre de programmes de mentorat en entrepreneuriat, gestion et formation de la relève en entreprise, prioritairement auprès des petites et moyennes entreprises.

Constat

Selon certaines études, l'esprit entrepreneurial serait plus faible dans la région de la Capitale-Nationale que la moyenne nationale. En effet, en 2005, 9,2 % de la population de la région aurait eu l'intention de démarrer leur entreprise contre 13,6 % pour le Québec.

En ce sens, le mentorat pourrait être une des solutions envisagées afin d'accroître non seulement la proportion de gens désirant démarrer leur entreprise, mais aussi le taux de réussite. En effet, le mentorat d'affaires permet à 70 % des entreprises de surmonter le cap des cinq premières années d'existence comparativement à seulement 35 % des entreprises non-mentorées.

Le mentorat fait en sorte qu'un entrepreneur d'expérience partage ses connaissances avec une autre personne engagée dans un projet d'entreprise.

Description du projet

Par l'entremise d'une entente spécifique, l'initiative veut accroître le nombre de dyades dans la région. Une telle entente permettrait le rendement maximum des bénéficiaires du mentorat sur l'ensemble du territoire vis-à-vis toutes les clientèles d'entrepreneurs, de coordonner des projets structurants pour les nouveaux entrepreneurs et la relève en entreprise et d'offrir au plus grand nombre possible un accompagnement bénévole aux entrepreneurs de la Capitale-Nationale.

Organismes porteurs

CRÉ de la Capitale-Nationale, Bureau de la Capitale-Nationale, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les CLDs de la région de la Capitale-Nationale, la Fondation de l'Entrepreneurship, le Forum jeunesse et le Groupe SAGE.⁵

État d'avancement du projet

Une entente de partenariat entre le Groupe SAGE et les CLDs de la région visant notamment à mettre en place un réseau régional de mentorat d'affaires a été ratifiée en janvier 2007.

Cependant, dans une volonté d'appuyer davantage les efforts déjà déployés, d'autres partenaires ont emboîté le pas pour mettre sur pied une entente spécifique. Ainsi, huit partenaires ont ratifié une entente spécifique d'une durée de trois ans qui a débuté en mars dernier. L'entente spécifique contient trois champs d'intervention (promotion et déploiement du mentorat d'affaires; mentorat d'affaires; acquisition des connaissances, formation et perfectionnement). Pour chaque champ d'intervention des actions prioritaires ont été identifiées et serviront de guide pour la rédaction du plan d'action. Les partenaires travaillent présentement à finaliser le plan d'action de l'entente et celle-ci devrait être rendue publique à l'automne.

⁵ Ces organismes constituent les signataires de l'entente spécifique.

Action 4.2

Mise en œuvre de la démarche ACCORD.

Constat

L'économie mondiale a subi au cours des dernières années de profondes mutations. Aujourd'hui, les entreprises oeuvrant dans les secteurs traditionnels font face à une forte concurrence des pays émergents comme la Chine ou l'Inde. L'économie québécoise doit donc s'adapter et miser sur des créneaux qui font sa force. La démarche ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) s'inscrit dans cette voie.

Description du projet

Afin de soutenir le développement des régions du Québec, le gouvernement a instauré la démarche ACCORD qui vise notamment à supporter des initiatives liées à des créneaux d'excellence identifiées par les régions.

Pour la région de la Capitale-Nationale, six créneaux d'excellence ont été identifiés : les technologies appliquées, les aliments santé, les assurances, les sciences de la vie, les métaux et matériaux avancés (bâtiment vert et intelligent) ainsi que le tourisme : patrimoine-culture/nature. Des enjeux prioritaires ont également été ciblés : l'accès rapide à la région, la disponibilité de la main-d'œuvre spécialisée bilingue, le soutien aux entreprises technologiques et la capitalisation, la recherche-développement-innovation ainsi que le tourisme d'affaires.

Par ailleurs, afin d'appuyer cette démarche, le Fonds de l'innovation pour la région de la Capitale-Nationale a été créé.

Organisme porteur

PÔLE Québec Chaudière-Appalaches. D'autres organismes de la région ainsi que des ministères sont aussi impliqués dans la démarche.

État d'avancement du projet

Pour chacun des créneaux, un plan d'action a été élaboré et déposé. Afin de concrétiser ces plans d'action, trois ententes de mise en œuvre ont été signées. Ces ententes touchent les créneaux des technologies appliquées, des aliments santé et des assurances. Les ententes de mise en œuvre des créneaux Sciences de la vie et Tourisme devraient être ratifiées cet automne.

Au niveau des enjeux prioritaires, des plans d'actions ont été élaborés ou le seront sous peu. La phase de mise en œuvre est déjà amorcée pour certains et débutera en 2008-2009 pour plusieurs.

De son côté, le comité directeur du Fonds de l'innovation a déjà octroyé plus de 6M\$ pour des projets s'inscrivant dans les créneaux d'excellence ou pour certains enjeux prioritaires. À titre d'exemple, mentionnons NeuroCité, l'École nationale en divertissement interactif et le Centre de développement en assurance et services financiers.

Action 4.3

Application des recommandations pertinentes de l'étude en cours sur le transport intermodal des marchandises, visant à faire de la région de la Capitale-Nationale et celle de la Chaudière-Appalaches un carrefour majeur pour les corridors de transport à l'échelle internationale.

Constat

De par leurs positions géographiques et leurs infrastructures, les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches demeurent une plaque tournante du transport des marchandises au Québec. L'intermodalité, c'est-à-dire le transfert des marchandises d'un mode de transport à un autre s'avèrerait un concept à exploiter davantage. Des analyses plus poussées doivent donc être réalisées afin d'identifier les potentialités des divers modes de transport de la région.

Description du projet

Le projet consiste tout d'abord à réaliser une étude sur le transport des marchandises dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Cette étude propose d'une part un portrait de situation comprenant notamment des analyses de données et de propos recueillis lors de focus groupes, et d'autre part, une série de recommandations. Ces recommandations seront par la suite analysées et certaines seront mises en œuvre.

Organismes porteurs

Conférences régionales des élus de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

État d'avancement du projet

L'étude sur le transport des marchandises recense six recommandations. Une d'entre elles vise à susciter une plus grande intégration des modes de transport afin d'offrir aux expéditeurs des solutions clés en main intégrées aux chaînes d'approvisionnement mondiales.

Un des projets sur la table est de faire de la gare de triage Joffre, situé sur la rive sud de Québec, une véritable gare intermodale. Or, afin que le CN aille de l'avant dans ce projet et investisse dans la mise à niveau des infrastructures déjà existantes à cet endroit, au moins 30 mouvements par jour doivent être garantis.

Au cours des prochains mois, 300 entreprises des régions de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent seront contactées afin de déterminer l'intérêt de celles-ci à utiliser la gare Joffre comme terminal multimodal et ainsi garantir au CN les 30 mouvements. Développement PME a la responsabilité de mener cette enquête.

Action 4.4

Réaménagement de l'aéroport international Jean-Lesage et développement des liaisons aériennes.

Constat

La desserte aérienne de la région de la Capitale-Nationale semble problématique. D'une part, certaines infrastructures sont désuètes : certaines parties de l'aérogare datent de 50 ans. D'autre part, le nombre de liaisons semble insuffisant et non adapté à la demande régionale.

Description du projet

Le projet de modernisation de l'aéroport international Jean-Lesage consiste notamment au réaménagement de l'aérogare estimé au coût de 65,8 millions \$. Cette aérogare comprendra notamment une salle de départ hybride agrandie et comportant diverses sections thématiques. Un réaménagement des espaces réservés aux compagnies aériennes et aux commerces ainsi que des installations et des équipements de sécurité à la fine pointe de la technologie.

En ce qui concerne les liaisons aériennes, l'aéroport souhaite accroître l'offre de service notamment par l'arrivée de nouveaux transporteurs.

Organisme associé

Aéroport international Jean-Lesage

État d'avancement du projet

Les travaux relatifs à l'aérogare se sont concrétisés en juin 2007. Avec ces améliorations, l'aéroport Jean-Lesage pourra accroître sa capacité d'accueil à 1,5 million des passagers d'ici cinq à six ans.

Du côté des liaisons aériennes, de nouvelles destinations ont été ajoutées au cours de la dernière année dont Chicago et Halifax. De plus, au cours de l'année 2007, l'aéroport a accueilli 877 000 passagers soit 12% supérieur qu'en 2006.

Action 4.5

Création d'une commission forestière régionale.

Constat

La commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État a mis en évidence la nécessité d'un meilleur partage des responsabilités entre l'État, les milieux locaux et régionaux ainsi que d'une plus grande transparence de la gestion des ressources forestières.

En octobre 2005, le gouvernement du Québec retenait cette recommandation et lançait le programme relatif à l'implantation des commissions forestières régionales et à l'élaboration des plans régionaux de développement forestier (PRDF). À travers la province, chaque conférence régionale des élus a la responsabilité de mettre en oeuvre ce programme.

Description du projet

Le projet consiste à mettre sur pied une commission forestière régionale (CFR) qui serait sous la responsabilité de la CRÉ de la Capitale-Nationale. La CFR, composée de 23 membres, aura un rôle de recommandation auprès du conseil d'administration de la CRÉ de la Capitale-Nationale.

Elle aura pour principale mission d'assurer la concertation et l'interaction entre les différents groupes d'intérêts impliqués, tant au niveau local que régional et de développer des consensus régionaux sur les activités de protection, d'aménagement et de mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier public et privé.

Organisme porteur

CRÉ de la Capitale-Nationale

État d'avancement du projet

La Commission forestière régionale a officiellement été créée en janvier 2007. Depuis, elle a changé quelque peu sa vocation pour devenir la Commission sur les ressources naturelles et le territoire de la Capitale-Nationale.

Au cours de la dernière année, la Commission a notamment réalisé plusieurs avis et recommandations à la CRÉ. Le principal avis concernait le livre vert du ministère des Ressources naturelles et de la Faune proposant de revoir en profondeur le régime forestier.

Un autre avis sera prochainement réalisé par la Commission: il portera sur le *Document de travail sur l'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts*. Cet avis sera par la suite déposé en commission parlementaire par la CRÉ de la Capitale-Nationale.

Au cours de la prochaine année, la Commission aura également comme mandat de poursuivre l'élaboration du Plan intégré des ressources et du territoire de la Capitale-Nationale (PDIRT) dont sa mise en opération sera de 2011 à 2013. Le processus d'élaboration incluant des consultations publiques devrait se terminer d'ici décembre 2010.

Action 4.6

Réalisation des projets touristiques majeurs du Groupe Le Massif et du Mont Grand-Fonds.

Constat

Le développement du territoire de Charlevoix est étroitement lié à la vitalité de l'industrie touristique. Ce territoire est notamment reconnu pour la beauté de ses paysages et regroupe également nombre d'attrait historique, culturel, de plein air, etc. La région souhaite également s'élever au rang de destination touristique quatre saisons. En ce sens, deux attrait sont appelés à jouer un rôle majeur au cours des prochaines années : le Massif de la Petite-Rivière-Saint-François et le Mont Grand-Fonds.

Description du projet

Afin de bonifier l'offre touristique dans le territoire de Charlevoix, la région mise dans un premier temps sur la réalisation d'un important projet récréotouristique appelé *Territoire Le Massif*. Ce projet prévoit notamment l'agrandissement de 30 % du domaine skiable, la rénovation de la voie ferrée reliant Québec et La Malbaie ainsi que la construction d'un hôtel sur le site de la Ferme Filbaie. Des investissements totaux de plus de 230\$ millions sont prévus. Plus de 400 unités d'hébergement de différents types (hôtel, auberges, chalets, maisons-signature telles maison-vent, maison-arbre, maison-pont, wagons-lits, spa concept) sont aussi projetés.

Le Mont Grand-Fonds s'avère également une infrastructure majeure pour le développement de l'offre touristique de Charlevoix. Or, celui-ci doit se doter des équipements et infrastructures nécessaires à son développement.

Organismes porteurs

Groupe Le Massif, Corporation du Parc régional du Mont Grand-Fonds.

État d'avancement du projet

Au cours des derniers mois, le Groupe Le Massif a poursuivi les démarches pour arrimer le financement global du projet avec le financement gouvernemental. Les différentes offres de financement qui émanent de programmes provenant des différents paliers de gouvernements ont été intégrées à l'échéancier de réalisation du projet. Par ailleurs, la mise en chantier de l'hôtel, qui se retrouvera sur le site du Pôle La Ferme à Baie-St-Paul, a débuté à la fin août par la réalisation de travaux préliminaires. Cet hôtel de 150 chambres devrait ouvrir ses portes en décembre 2009, alors que la salle multifonctionnelle, la place publique, la gare, le marché public et la navette ferroviaire reliant Baie-Saint-Paul et Petite-Rivière-Saint-François devraient être en opération pour juin 2010. La prochaine année sera consacrée aux travaux de construction et d'aménagement.

Des actions de positionnement pour la mise en marché du produit auprès des différentes clientèles cibles seront également effectuées.

En ce qui a trait au Mont Grand-Fonds, un plan stratégique de développement a été élaboré en 2005 puis mis à jour en 2008. Des travaux de l'ordre de 4,8M\$ seront effectués d'ici 2010. On souhaite notamment procéder à la réfection du télésiège principal et des arbalètes (T-bar), acquérir de l'équipement spécialisé, améliorer les systèmes informatiques et téléphoniques, réparer le bâtiment principal et réaliser la réfection du garage et des bâtiments connexes.

Action 4.7

Réalisation du plan de développement touristique de la Nation huronne-wendat.

Constat

La Nation huronne-wendat a entrepris depuis plusieurs années le développement de son potentiel touristique. Situé au coeur de la région touristique de Québec, le village de Wendake possède déjà d'excellents attraits, particulièrement appréciés des clientèles internationales. Il importe cependant que le territoire se dote d'infrastructures d'accueil et d'un produit d'appel.

Description du projet

Le plan de développement touristique s'articule autour de quatre éléments : le village-musée, l'Office du tourisme de Wendake, l'Hôtel-musée : « la Maison des Premières Nations » et « le Musée national des Hurons-Wendat » et l'amphithéâtre extérieur. Le coût total du projet est évalué à 14,5 M \$.

Ces infrastructures d'accueil concrétisant la vision intégrée de Wendake à titre de Carrefour des Premières Nations, s'inscrivent dans la stratégie de développement économique de la Nation huronne-wendat.

Organisme porteur

Nation huronne-wendat

État d'avancement du projet

Le suivi de cette action n'a pu être réalisé.

Action 4.8

Documentation des modifications potentielles du zonage agricole en vue de favoriser la relève agricole chez les jeunes, notamment en agriculture biologique.

Constat

Le modèle actuel de transfert d'entreprises agricoles entre les générations demeure la formule la plus répandue pour s'assurer de la continuité de l'entreprise. Or, dans la région, près d'une entreprise agricole sur trois n'a pas encore identifié sa relève. De plus, peu de jeunes choisissent de s'établir dans ce secteur, faute de capital ou encore à cause du nombre élevé d'heures consacrées à travailler.

Les démarches entourant le transfert de certaines terres s'avèrent également difficile dans certains cas. En effet, comme le stipule la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la vente d'un lot par un agriculteur qui conserve ses droits sur un terrain contigu doit être autorisée par la Commission sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ). Cette démarche peut s'avérer décourageante pour des futurs entrepreneurs. Par ailleurs, il est souvent véhiculé que ce type de transfert (i.e. vendre un terrain tout en conservant un droit sur un terrain contigu) est proscrit par la loi. Le manque d'information peut donc s'avérer un frein au développement de ce secteur d'activité.

Description du projet

Le projet consiste à réaliser et diffuser aux instances appropriées un document présentant les possibilités et contraintes au niveau de la modification de zonage agricole.

Organismes porteurs

CRÉ de la Capitale-Nationale, MRC

État d'avancement du projet

L'étude devrait être lancée à l'été 2009.

D'ici ce temps, les objectifs de l'étude et le mandat détaillé seront définis.

Action 4.9

Tenue d'un forum socioéconomique visant la définition d'actions concrètes afin d'augmenter la transformation et la mise en valeur des ressources et de leur donner une valeur ajoutée.

Constat

Les entreprises de transformation sont bien présentes sur le territoire de la Capitale-Nationale. En effet, on y compte plus de 1 000 entreprises et près de 30 000 emplois. La région de la Chaudière-Appalaches est de son côté grandement reconnue pour son secteur manufacturier responsable de près du quart des emplois. Considérant la proximité des deux régions et l'interrelation entre les secteurs d'activité, une lecture commune des enjeux et défis doivent être apportées.

Par ailleurs, l'organisme PÔLE Québec Chaudière-Appalaches a identifié les matériaux transformés comme étant un des secteurs d'excellence sur lesquels il intervient.

Description du projet

Le projet consiste à tenir un forum portant sur la transformation dans les entreprises manufacturières et d'explorer les avenues visant le développement de ce secteur.

Organisme porteur

PÔLE Québec Chaudière-Appalaches, CRÉ de la Capitale-Nationale, CRÉ de Chaudière-Appalaches, Communauté métropolitaine de Québec

État d'avancement du projet

Il n'y a actuellement aucune action projetée.

Action 4.10

Réseautage des entreprises d'économie sociale et coopératives dans une perspective de consolidation financière et de développement de partenariats d'affaires.

Constat

L'économie sociale a connu un essor important au Québec notamment depuis le Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996. Or, la consolidation et le développement des organisations d'économie sociale restent des enjeux d'actualité. De plus, la non reconnaissance des activités du secteur contribue à cette fragilisation.

Description du projet

Au printemps 2007, le Pôle a travaillé à l'élaboration d'un plan d'action qu'il a adopté en juin 2007. Parmi les actions proposées, une concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'une entente spécifique qui traitera notamment de la consolidation des entreprises d'économie sociale de la région.

Organisme porteur

Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale

État d'avancement du projet

Des premiers pourparlers ont eu lieu entre sept éventuels signataires de l'entente spécifique (ministères et organismes socioéconomiques). Déjà des objectifs de l'entente ont été proposés en s'inspirant d'éléments soulevés dans le plan d'action du Pôle:

- Commercialisation et consolidation des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale;
- Promotion de l'économie sociale auprès des différents publics;
- Développement des compétences;
- Concertation avec les divers acteurs.

Les partenaires souhaitent que l'entente soit effective à compter du 1^{er} avril 2009.

Par ailleurs, le 27 septembre dernier s'est déroulée la journée « Économie sociale en fête », un événement visant à faire la promotion de cette forme d'économie. Plus de 50 entreprises étaient sur place afin de faire connaître leurs produits et services.

Objectif 5 – Créer la synergie entre les organisations et les régions.

Les actions privilégiées pour cet objectif sont :

- 5.1 Organisation d'une activité annuelle sur le partage des connaissances et l'identification d'actions conjointes dans des dossiers stratégiques communs aux territoires de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches dans le respect des réalités des deux régions.
- 5.2 Élaboration et mise en oeuvre d'un programme commun de promotion de développement économique à l'international axé sur la promotion et la prospection des investissements.
- 5.3 Production et diffusion d'un bilan annuel sur la consolidation des activités centrales de l'État dans la région.
- 5.4 Mobilisation des organisations régionales et campagne de promotion touristique au niveau international dans le cadre des Fêtes du 400e de Québec.

Action 5.1

Organisation d'une activité annuelle sur le partage des connaissances et l'identification d'actions conjointes dans des dossiers stratégiques communs aux territoires de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches dans le respect des réalités des deux régions.

Constat

Bien que la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches soient deux régions administratives distinctes, il demeure qu'elles partagent nombre d'enjeux et de défis. En ce sens, il est primordial que les instances régionales accroissent leurs liens, misent davantage sur leur complémentarité et développent des alliances stratégiques.

Description du projet

Le projet consiste à créer un événement annuel où les décideurs des organismes de développement des deux régions échangeraient sur les problématiques communes et sur les actions qu'ils pourraient initier ensemble.

Organismes porteurs

CRÉ de la Capitale-Nationale, CRÉ de Chaudière-Appalaches.

État d'avancement du projet

À l'heure actuelle, aucune démarche n'a été entamée.

Action 5.2

Élaboration et mise en oeuvre d'un programme commun de promotion de développement économique à l'international axé sur la promotion et la prospection des investissements.

Constat

Dans une ère de mondialisation des marchés, il est primordial pour les régions d'accroître leurs liens avec l'international. La région de la Capitale-Nationale a tout intérêt à mettre en valeur ses atouts afin d'inciter les entreprises à s'y installer et à y investir.

Description du projet

En mai 2006, PÔLE Québec Chaudière-Appalaches a rendu publique une stratégie de promotion et prospection des investissements.

Par cette stratégie, PÔLE Québec Chaudière-Appalaches souhaite établir des liens avec les centres d'excellence compatibles à celles de la région. Deux défis sont particulièrement visés par cette stratégie soient de contribuer à l'implantation ou à l'expansion d'entreprises étrangères dans la région et d'augmenter la notoriété de la région comme meilleure au Canada où faire des affaires.

Organisme porteur

PÔLE Québec Chaudière-Appalaches

État d'avancement du projet

PÔLE a réalisé certaines interventions en lien avec cette stratégie au cours des derniers mois. Plusieurs missions de prospections ont été réalisées notamment en France et en Belgique. Lors de ces missions, des contacts ont été faits auprès d'entreprises.

En tout, PÔLE a organisé ou pris part à plus de 45 missions commerciales et accueils de délégation en 2007. S'ajoutent à cela 11 délégations étrangères qui se sont déplacées dans la région entre janvier et juin 2008.

Ces missions ont permis de développer des dossiers de localisation d'entreprises d'une valeur de 19 M\$ et d'expansion de filiales pour des investissements totalisant 94 M\$ ont également été complétés ou initiés en 2007.

L'accent est également mis sur la notoriété de la zone économique, notamment en faisant la promotion de la région comme l'une des meilleurs place d'affaires au Canada et en entretenant des relations avec la presse régionale et nationale. Une tournée de presse à saveur économique a notamment été faite en mai 2008 avec des journalistes européens et des leaders de la région.

La région s'est également distinguée dans certains palmarès notamment celui des villes les plus sécuritaires, des villes où il fait bon vivre et des villes les plus tournées vers le développement durable.

Au cours des prochains mois, PÔLE entend continuer dans la même veine.

Action 5.3

Production et diffusion d'un bilan annuel sur la consolidation des activités centrales de l'État dans la région.

Constat

La consolidation des activités reliées au gouvernement dans la capitale nationale est un débat qui fait régulièrement surface. Des actions concrètes ont déjà été réalisées par le passé, notamment par la création de la Commission de la capitale nationale du Québec en 1994 et l'adoption de la Politique relative à la capitale nationale en 1998.

Bien qu'une volonté politique de consolider le rôle de la capitale soit exprimée, il demeure qu'un paradoxe subsiste alors que le gouvernement souhaite une réduction de la taille de l'État et une décentralisation du pouvoir vers les régions. L'influence de la capitale en serait ainsi réduite. De plus, ces actions pourraient se traduire par une perte d'emplois pour la région.

Description du projet

Le projet consiste à réaliser un document permettant notamment de connaître les tendances quant à la variation du nombre d'employés de l'État dans la région de la Capitale-Nationale.

Organisme porteur

Commission de la capitale nationale du Québec (initialement, le Comité Québec Capitale avait été identifié dans le plan quinquennal)

État d'avancement du projet

La Commission de la capitale nationale du Québec produit aux deux ans le *Profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux* qui permet de mesurer les variations enregistrées à l'égard de la répartition du personnel et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux entre la capitale, la métropole et les autres régions du Québec. La dernière parution analysant les données de 2006 a été publiée en janvier 2008.

Action 5.4

Mobilisation des organisations régionales et campagne de promotion touristique au niveau international dans le cadre des Fêtes du 400^e de Québec

Constat

La Ville de Québec fête actuellement le 400^e anniversaire de sa fondation. Pour l'occasion, plusieurs d'événements à caractère festif s'y déroulent. La Ville est également l'hôte de nombreux congrès.

Les fêtes du 400^e de Québec constituent une vitrine exceptionnelle pour promouvoir les nombreux attraits de la ville et de la région.

Description du projet

Afin de promouvoir les fêtes du 400^e anniversaire de Québec, un effort particulier doit être fait afin d'attirer une plus forte clientèle touristique. De plus, les organismes de la région sont appelés à jouer un rôle dans le succès de cet événement.

Organisme porteur

Société du 400^e anniversaire de Québec. L'Office du tourisme de Québec, Tourisme Québec et la Commission canadienne du tourisme sont aussi associés à certaines démarches.

État d'avancement du projet

Le suivi de cette action n'a pu être réalisé.